



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET
DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

SERVICE DE L'INDUSTRIE

31 N°CS11-3160-SI- 9974 DIMENC
Dossier n°CE-3160-2466/DIMENC/TDESI_0745

Nouméa, le 27 oct. 2011

RECEPISSE

de déclaration d'une installation classée

Le Président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 22/08/2011, la déclaration du Casino La Coulée concernant l'exploitation d'un supermarché, sis 23 pie route du sud La Coulée – commune du MONT DORE.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub.	Désignation	Capacités	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2920	Installations de réfrigération ou compression	Pabs = 92.5 Kw	50 Kw < Qt < 500 Kw	D	L'arrêté n°86-141/CE du 25/06/86
1530	Stockage de matières combustibles	V < 1000 m ³	V < 1000 m ³	NC	-
2221	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale.	Qe = 400 Kg/j	Qe < 500 Kg/j	NC	-
2255	Stockage d'alcools de bouche d'origine agricole.	Qs < 10 m ³	Qs < 10 m ³	NC	-
2910	Installation de combustion	Pth = 140.8 Kw	Pth < 2 Mw	NC	-

Pth = Puissance Thermique ; Pabs = Puissance absorbée ; Qe = Quantité de produits entrant ; Qs = Quantité stockée ; V = Volume ; D = Déclaration ; NC = Non Classée.

La société Casino La Coulée, est tenue de se conformer à l'arrêté susmentionné fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article n° 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 de ce même code, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration au Président de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour le Président de l'assemblée de la province
Sud et par délégation,
le directeur de l'industrie, des mines et de
l'énergie de Nouvelle-Calédonie

A. LOUIS

